

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg St Honoré
75 008 PARIS

Razengues, le 11 février 2008

Monsieur le Président de la République,

J'ai appris avec stupeur, l'augmentation de certains minima sociaux, dont l'Allocation Adulte Handicapée, de 1,1 % au 1er janvier.

L'AAH aujourd'hui de 621,27 € sera désormais de 628,10 €.

Aussi, me sentant aujourd'hui très privilégiée, comme les 800 000 personnes qui touchent cette allocation, je me permets de vous renvoyer le montant de cette augmentation pour que ces quelques euros aillent plutôt dans le porte monnaie de vos amis les plus riches, qui eux ont du mérite et qui sauront quoi en faire !

Les personnes handicapées ont besoin de si peu pour survivre ! C'est vrai qu'elles n'ont pas besoin d'une aumône !

Et puis il faut le dire : pour avoir de quoi se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, éduquer ses enfants... elles n'ont qu'à travailler plus ! Et si les portes du travail sont fermées pour beaucoup d'entre elles c'est qu'elles ont dû y mettre beaucoup de mauvaise volonté, ou qu'elles sont plus feignantes que les autres, ou qu'elles n'ont pas mérité un travail !

Il serait très contrariant pour moi de savoir que vous avez privé quelques méritants d'un cadeau chiffré par mois à $7 \text{ €} \times 800\,000 = 5\,600\,000 \text{ €}$! Ces euros pourraient très bien s'ajouter aux 15 milliards ! Vous avez pendant votre campagne électorale tenus des propos osés et risqués sur l'augmentation de l'AAH ! Vous proposiez une augmentation de 25 % sur le quinquennat !

Je vous cite :

Extrait du discours du 9 juin :

"Au nom de la solidarité, je me suis engagé à revaloriser le montant de l'Allocation Adulte Handicapé. Cette revalorisation permettra en particulier de soutenir ceux qui sont sur une trajectoire d'insertion."

Extrait de l'interview - Faire Face et A Part entière Avril 2007 :

"Il n'est évidemment pas acceptable que le montant de l'allocation pour adulte handicapé soit inférieur au seuil de pauvreté. C'est pourquoi je souhaite que le montant de cette allocation soit porté à 800 euros au moins."

Extrait de l'interview – Le Parisien 23 mars 2007 :

"Les personnes handicapées doivent pouvoir vivre décemment, ce qui est actuellement impossible avec une allocation adulte handicapé (AAH) de 621 euros. Il n'est pas acceptable que le montant de l'AAH n'atteigne même pas le seuil de pauvreté de 788 euros. Plus de 700 000 personnes sont concernées. Afin de remédier à cette situation, je propose de revaloriser l'AAH de 25%."

5 % par an soit environ 30 € par mois, c'était énorme ! Vous avez bien fait de revenir sur cette décision, car 1,1 % c'est encore trop !

Qu'aurions nous fait de 30 € de plus ?

Et puis les personnes handicapées oublient très vite les promesses, elles n'ont pas l'habitude des chiffres, elles ne comptent pas !

Elles sont conscientes et ravies de participer à l'effort collectif pour renflouer notre Sécurité Sociale, puisqu'elles acquitteront, en plus de tous les forfaits, les franchises médicales. Pour des personnes qui ont parfois besoin de plus de soins médicaux, il est normal de les responsabiliser ! Comme il est normal qu'elles payent la redevance télévision ! Il serait incongru que vous leur fassiez cadeau de 7 € par mois sans contrepartie !

Donc veuillez trouver ci-joint un chèque de 6,83 € en espérant que ces quelques euros pourront soulager d'une fin de mois difficile, des personnes déjà fortunées qui n'ont pas, non plus, l'habitude des chiffres et qui ne comptent jamais !

Bien sûr je m'acquitterai chaque mois de la même somme afin de ne pas fausser vos comptes et vos prévisions de défiscalisations.

Anne Marie NUNES
PHPSAM (Personne Handicapée
Privilégiée Sans Aucun Mérite)

NI PAUVRE

NI SOUMIS

HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

Paris, le 29 janvier 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Handicap, maladie invalidante : l'urgence d'un revenu d'existence !

Lancement du mouvement « Ni pauvre, ni soumis »

Aujourd'hui, des centaines de milliers de personnes en situation de handicap, atteintes de maladie invalidante ou victimes d'accident du travail, qui ne peuvent pas ou plus travailler, sont condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté. Aucune réponse ne leur est apportée.

Face à cette situation inacceptable, le mouvement « Ni pauvre, ni soumis » vient d'être créé. Un mouvement inter associatif regroupant des organisations nationales et locales du champ du handicap, de la maladie et du secteur sanitaire et social.

Une revendication prioritaire : un revenu d'existence décent, c'est-à-dire un revenu personnel égal au montant du Smic brut pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler, quel que soit leur âge et leur lieu de vie (à domicile ou en établissement).

Un point d'orgue : une marche apolitique et citoyenne vers l'Elysée le 29 mars 2008.

Pourquoi ce mouvement ?

- Parce que des centaines de milliers de personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante ne peuvent pas ou plus travailler, et doivent envisager leur vie entière avec des ressources sous le seuil de pauvreté.
- Parce qu'entre handicap, maladie et pauvreté, il y a un intrus que l'on doit supprimer tout de suite.
- Parce que la valeur « travail » ne peut concerner que celles et ceux qui peuvent effectivement travailler.
- Parce que les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante sont citoyens à part entière et ne peuvent plus accepter l'assistanat.
- Parce qu'un projet de société qui ne permet pas à chacun de pouvoir formuler et mettre en œuvre ses projets n'est que le projet d'UNE société, dont à l'évidence de nombreuses personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante sont exclues.

Quelles revendications ?

Dans un pacte inter associatif (cf ci-joint), les organisations signataires demandent une réforme globale des ressources des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie invalidante, quel que soit leur âge, afin de créer un revenu de remplacement d'un montant au moins égal au SMIC brut.

Qui fait partie de ce mouvement ?

Initié par de nombreuses associations nationales, le mouvement est ouvert à toutes les organisations qui souhaitent soutenir ses revendications, associations du champ du handicap, de la maladie et du secteur sanitaire et social. Plus de 40 organisations nationales ont déjà signé le Pacte inter associatif et apportent leur soutien à la Marche vers l'Elysée le Samedi 29 mars 2008.

Quelles actions ?

- Des actions locales en février et mars pour mobiliser l'opinion publique
- Un pacte de soutien proposé au grand public (signature en ligne sur www.nipauvrenisoumis.org)
- **Le point d'orgue : une marche citoyenne vers l'Élysée le Samedi 29 mars prochain**
Lors de ce grand rassemblement national, plus de 20 000 personnes venues de toute la France sont attendues pour porter haut et fort la demande d'un revenu d'existence décent, le 29 mars 2008.

Un blog dédié :

Infos, témoignages, détails des revendications, liste des signataires, pacte de soutien
www.nipauvrenisoumis.org

Pacte inter associatif et signataires en pièce jointe

Contacts presse :

APF - Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 / 06 07 40 16 65 sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr
FNATH - François Verny – 01 45 35 31 87 francois.verny@fnath.com
UNAPEI – Charles Carpentier - 01 44 85 50 63 c.carpentier@unapei.org
AIDES – Anthony Gouas : 01 41 83 46 25 / 06 81 07 75 30 agouas@aidés.org
CISS - Marc Paris : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95 mparis@leciss.org
AFM – Estelle Assaf : 01 69 47 12 78 / 06 07 02 71 63 eassaf@afm.genethon.fr
NAFSEP – Clémence Tourneur : 05 34 55 77 00 clemence.tourneur@nafsep.org